

Est un organisme de DPC !

Développement **P**rofessionnel **C**ontinu

Bénéficiez de la prise en charge de vos formations !

Le DPC est une démarche active tout au long de votre exercice professionnel. C'est une formation professionnelle continue intégrant l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances et/ou de compétences.

Chaque professionnel de santé doit suivre un programme de DPC dans son intégralité par an pour remplir son obligation annuelle.

En tant que chirurgien dentiste vous bénéficiez d'une enveloppe annuelle vous permettant d'être remboursé(e) suite à vos formations. Le montant de votre remboursement est calculé par l'ANDPC et dépend de la durée de formation.

Comment bénéficier des avantages DPC ?

Pour bénéficier de la participation financière de l'ANDPC vous devez :

1. Créer un compte personnel sur www.mondpc.fr et renseignez vos coordonnées bancaires (pour les futurs virements des indemnisations par l'ANDPC)
2. Demander votre inscription à une session d'un programme de DPC directement en ligne

Une attestation de suivi vous sera remise par Sabine ou Marion, ainsi que les justificatifs du dossier. ADdVision remettra l'ensemble de ces pièces justificatives à l'ANDPC une fois la formation terminée.

Les montants versés par l'ANDPC sont ceux calculés au moment de votre inscription (dans la limite de votre enveloppe en vigueur disponible).

Pour cela passez aux étapes suivantes...

Organisme DPC !

Bénéficiez de la prise en charge de vos formations !

Comment créer son compte personnel ?

Pour créer votre compte personnel, rendez-vous sur www.mondpc.fr
Cliquez sur « **Créez votre compte** » ou « **Créez votre compte personnel** ».

Pour toutes les étapes ci-dessous, merci de renseigner l'intégralité des champs obligatoires relatifs à votre profil (marqués d'un astérisque rouge)

ETAPE 1 / PROFIL

« **Mode d'exercice** » : vous devez exercer le mode d'exercice sélectionné à 50% minimum de votre temps.

« **Adresse électronique** » : elle doit être personnelle. Des courriels relatifs à votre compte personnel peuvent vous être adressés.

Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « suivant »

ETAPE 2 & 3 / INFOS PERSONNELLES

« N°RPPS » et « N°ADELI » (en fonction de votre profession) :

- pour les professionnels de santé paramédicaux : renseignez au moins votre n°ADELI
- pour les autres professions : renseignez votre n° RPPS.

ETAPE 4 / COORDONNÉES BANCAIRES

Cochez « **je ne renonce pas à ma prise en charge et renseigne mes coordonnées bancaires** »

Si vous ne renseignez pas vos coordonnées bancaires, vous ne pourrez prétendre à une prise en charge de l'ANDPC.

ETAPE 5 / CREATION DÉFINITIVE DE VOTRE COMPTE

Cochez « **Je suis professionnel de santé et crée mon compte personnel** ».

Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « **Créer votre compte** » pour la création définitive de votre compte personnel.

Un courriel vous sera alors envoyé à l'adresse électronique renseignée. **Il sera indispensable de cliquer sur le lien présent dans ce courriel** pour confirmer votre adresse électronique ainsi que la création de votre compte personnel.

Vous pourrez ensuite, à tout moment, modifier vos informations personnelles et professionnelles en vous connectant à l'aide de vos identifiants (adresse électronique) et mot de passe

Organisme DPC !

Bénéficiez de la prise en charge de vos formations !

Comment rechercher un programme ?

Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « **Recherche programmes** »

Renseignez au moins votre **catégorie professionnelle** ainsi que **vos spécialités** éventuelle en cliquant sur « **Ajouter** ».

Cliquez sur « Rechercher » pour afficher la liste des programmes correspondant à vos critères. La liste des programmes de DPC disponibles s'affiche en-dessous du moteur de recherche. Si aucun résultat ne s'affiche, renouvelez votre recherche en cliquant sur « Réinitialiser » et en renseignant moins de champs.

La fiche détaillée du programme est affichée, consultez les différentes sessions situées en bas de page et cliquez sur celle dont les dates et le lieu vous intéresse.

Pour demander votre inscription à cette session, cliquez sur le bouton rouge « **Pour vous inscrire** ».

Les prévisions de votre prise en charge OGDPC s'affichent.

Cliquez sur le **bouton rouge « Valider »** pour confirmer votre demande d'inscription.

Une fois validée, votre demande d'inscription nous est transmise .

Elle sera effective uniquement après confirmation de notre part. Un courriel vous sera alors adressé confirmant ou annulant votre demande.

Bon à savoir :

Vous pouvez, à tout moment, suivre l'évolution de votre demande d'inscription depuis votre rubrique « Mes DPC » et retrouver toutes vos demandes :

NC : en attente de réponse de votre part ou de la part d'Add Vision

Vert : Demande d'inscription validée

Rouge : Demande d'inscription refusée – vous ne serez pas pris en charge

Suivre votre consommation horaire (14H alouées par praticien)

Connectez-vous et aller dans « **mon forfait DPC** »

- Vous retrouverez le nombre d'heures disponibles
- Le détail de votre consommation
- La liste de vos inscriptions (sessions et programmes)
- L'état de l'indemnisation de votre participation (colonne « paiement »)

Bon à savoir : La mention « Demande non reçue » signifie que nos services sont en attente de réception du dossier de paiement contenant les justificatifs indispensables au déclenchement de votre éventuelle prise en charge. L'organisme de DPC ne peut pas envoyer de dossier de paiement avant la date de fin de la session suivie, indiquée sur ce tableau.